République Française

Délibération n° 2022/20
RESSOURCES HUMAINES. Tableau des emplois. Adoption des modifications.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 34

Date de la convocation : 29/03/22
Compte rendu affiché : 08/04/22

Transmis en préfecture : 06/04/22
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20220404-39119-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Monia BENAISSA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, M. Yalcin AYVALI, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET, M. Damien MONCHAU.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD.

Excusé(e)s : M. Farid BEN MOUSSA.

Dépôt de pouvoir : M. Idir BOUMERTIT à Mme Monia BENAISSA, M. Lanouar SGHAIER à M. Nicolas PORRET, Mme Souad OUASMI à M. Hamdiatou NDIAYE, M. Karim SEGHIER à M. Djilannie BEN MABROUK, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, M. Benoît COULIOU à Mme Aude LONG, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Yalcin AYVALI, Mme Camille CHAMPAVERE à Mme Nathalie DEHAN, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Lionel PILLET.

République Française

Rapport n° 20
RESSOURCES HUMAINES. Tableau des emplois. Adoption des modifications.

Direction Ressources Humaines

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique du 24 mars 2022,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les évolutions constantes de l'activité et des personnels en procédant aux créations et suppressions de postes nécessaires.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 21 mars 2022 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- Adopter les modifications du tableau des emplois permanents liées aux créations et suppressions d'emplois aux dates d'effet telles que citées en annexe.

- Dire que le montant du crédit ou de la dépense supplémentaire sera imputé au budget de l'exercice en cours et suivants au chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

TABLEAU DES EMPLOIS_ADOPTION DES MODIFICATIONS								
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022								
EMPLOIS A SUPPRIMER	Indice Majoré 1er échelon	Indice Majoré échelon terminal	Indice Majoré moyen	EMPLOIS A CRÉER	Indice Majoré 1er échelon	Indice Majoré échelon terminal	Indice Majoré moyen	Date d'effet
1 Adjoint technique principal de 2ème classe	355	473	414	1 Adjoint technique	343	382	362,5	29/11/2021
1 Adjoint technique principal de 1ère classe	355	473	414	1 Adjoint technique	343	382	362,5	29/11/2021
1 adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (60%)	343	382		1 adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet (100%)	343	382	362,5	01/01/2023
1 Adjoint administratif principal de 2ème classe	343	420	381,5	1 Adjoint administratif	343	382	362,5	01/03/2022
1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet	392	587	489,5	1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet	356	534	445	01/01/2021
1 Cadre de santé de 1ère classe	460	680	570	1 Cadre de santé	460	764	612	01/01/2022
1 Cadre de santé de 2ème classe	460	652	556	1 Cadre de santé	460	764	612	01/01/2022
3 Infirmiers en soins généraux de classe supérieure	390	592	491	3 Infirmiers en soins généraux	390	673	531,5	01/01/2022
7 Infirmiers en soins généraux de classe normale	390	540	465	7 Infirmiers en soins généraux	390	673	531,5	01/01/2022
3 Puéricultrices de classe supérieure	422	627	524,5	3 Puéricultrices	422	722	572	01/01/2022
2 Puéricultrices de classe normale	422	563	492,5	2 Puéricultrices	422	722	572	01/01/2022
1 Attaché territorial	390	673	531,5	1 Attaché principal	500	821	660,5	20/03/2022